

Service animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
SR

21

R A P P O R T

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

En matière de Jeunesse, la Ville de Metz souhaite poursuivre sa politique de développement de l'offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins en engageant un partenariat actif avec les structures de jeunesse et inter associations ayant en charge la gestion et l'animation des équipements communaux, ainsi qu'avec les associations développant un projet d'action à l'échelle du territoire.

A ce titre, 3 types de conventions seront signés entre la municipalité et les associations socio-éducatives en fonction du projet développé : projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier. Les subventions attribuées prennent en compte une participation forfaitaire sur le personnel d'animation, une partie des charges liées à l'animation intégrant une aide financière en direction des familles spécifiquement réservée aux associations organisant des accueils collectifs de mineurs. Pour les gestionnaires d'équipements, le calcul des subventions intègre également, la prise en charge des frais d'exploitation du bâtiment, mais aussi, une participation forfaitaire sur le personnel d'accueil ou d'entretien des locaux municipaux.

Cette démarche de conventionnement s'appuie par ailleurs sur un suivi et un soutien, par le biais du Dispositif Local d'Accompagnement, des associations qui souhaitent faire évoluer leur action vers un projet éducatif.

Six associations sont proposées pour un conventionnement « projet éducatif », dont la MJC Quatre Bornes nouvellement intégrée. Ce conventionnement concerne les associations de Jeunesse ayant un projet pédagogique écrit puis validé par la Ville de Metz.

Quatorze associations seront conventionnées, dont quatre nouvelles structures (CRI-BIJ, Famille de France, Together et Pushing), au titre des conventions d'animation puisqu'elles développent des actions d'animation auprès des jeunes messins.

Enfin, cinq associations, dont l'Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse nouvellement conventionnée, sont proposées pour un conventionnement portant sur l'accueil associatif de quartier et la gestion de l'équipement municipal.

Les subventions attribuées s'élèvent à un montant de 1 558 485 € au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe. Compte tenu des acomptes accordés par délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2010, soit 745 924 € au total, le solde restant à verser s'élève à 812 561 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 1 558 485 €.

SUBVENTIONS 2010 POUR LES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES :

1) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF :

Dont déjà versés

- Association Messine Interfédérale de la Patrotte	152 220 €	72 500 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	140 314 €	68 657 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	115 097 €	69 148 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Borny	132 000 €	60 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	102 276 €	48 638 €
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	95 070 €	44 628 €

2) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ANIMATION

Dont déjà versés

- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	101 780 €	48 390 €
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	84 598 €	40 493 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	95 289 €	47 645 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	76 774 €	38 387 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social Champagne)	86 988 €	40 484 €
- Centre Culturel de Metz Queueleu	53 405 €	26 703 €
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	54 416 €	26 026 €

- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	24 160 €	14 457 €
- Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	35 750 €	10 221 €
- Association NAN BARA	17 100 €	5 800 €
- Familles de France – Fédération de Moselle	14 807 €	7 704 €
- Magny'Anim	7 750 €	3 875 €
- Together	7 000 €	
- Pushing	3 000 €	

3) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL ASSOCIATIF DE QUARTIER

	<i>Dont déjà versés</i>	
- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	35 800 €	14 250 €
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	31 307 €	14 154 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	40 161 €	18 687 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	33 373 €	16 052 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	18 050 €	9 025 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations concernées.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI